



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Alimentation

PLAN DE VACCINATION OFFICIEL INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE (IAHP)

FICHE 11 – CARTOGRAPHIE : ZONE DE VACCINATION ET ELEVAGES

La vaccination préventive est la stratégie privilégiée à ce jour en France. La campagne de vaccination sera déployée dans le respect du règlement délégué (UE) 2023/361 et des recommandations de l'OMSA.

Les trois critères définis par la stratégie vaccinale sont : les espèces cibles, l'étendue géographique et la période.

- **Les espèces cibles :** uniquement l'espèce canard (Barbarie, mulard, Pékin) sera ciblée par la stratégie vaccinale compte tenu du rôle particulier de cette dernière dans la dynamique épizootique sur le territoire.
- **L'étendue géographique :** la stratégie de vaccination est étendue à tout le territoire métropolitain, hors la Corse.
- **La période :** Ce programme de vaccination sera mis en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une année.

NOMBRE D'ANIMAUX

Le nombre estimé d'animaux à vacciner est d'environ 62 millions de canards pour une année.

ELEVAGES

Le nombre d'élevages à vacciner est estimé à 2700.

Les établissements de canards, leurs localisations et leur densité par département sont présentés dans la carte ci-après.

Nombre d'établissements détenant des canards par département

